



DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SAHEL : DÉFIS ÉTHIQUES ET LEÇONS DU TERRAIN ENTRE IDÉAUX ET RÉALITÉS

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 22-06-2025 / Date de retour d'instruction : 03-07-2025 / Date de publication : 15-07-2025

Thérèse SAMAKE

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité Universitaire à Bamako
mathere@hotmail.fr

Résumé : Cet article propose une lecture éthique et contextualisée du développement durable au Sahel, fondée sur une double approche méthodologique alliant enquêtes de terrain (2023-2024) et analyse documentaire. Il met en évidence les blocages structurels et les impensés éthiques des initiatives actuelles, souvent marquées par la dépendance à l'aide extérieure, la faible participation des communautés et la fragilité de la gouvernance. En mobilisant les concepts de justice, dignité humaine, responsabilité et autonomie, l'étude plaide pour un développement plus inclusif, enraciné dans les réalités locales. Elle montre que seule une refondation éthique des politiques peut articuler transformation sociale, résilience écologique et équité économique.

Mots-clés : Sahel - Développement durable - Éthique - Gouvernance - Autonomisation

SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN THE SAHEL: ETHICAL CHALLENGES AND LESSONS FROM THE FIELD BETWEEN IDEALS AND REALITIES

Abstract : This article offers an ethical and context-sensitive reading of sustainable development in the Sahel, based on a dual methodological approach combining field investigations (2023-2024) and documentary analysis. It highlights the structural obstacles and ethical blind spots of current initiatives, often shaped by external aid dependency, weak local participation, and fragile governance. Drawing on the concepts of justice, human dignity, responsibility, and autonomy, the study advocates for a more inclusive form of development rooted in local realities. It argues that only an ethical reconfiguration of policies can effectively reconcile social transformation, ecological resilience, and economic equity.

Keywords: Sahel - Sustainable Development - Ethics - Governance - Empowerment

Introduction

Le Sahel, vaste bande semi-aride d'Afrique subsaharienne, est aujourd'hui l'un des espaces les plus exposés aux crises multiformes qui frappent le continent africain. Instabilité politique, conflits armés, dégradation accélérée de l'environnement, insécurité alimentaire, pauvreté généralisée, déplacements massifs de populations : autant de dynamiques qui s'entrecroisent et aggravent la vulnérabilité structurelle des pays concernés. Le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad, situés au cœur de cette région, incarnent avec acuité ces défis systémiques. Malgré la multiplication des initiatives nationales et internationales en faveur du développement durable, les résultats obtenus demeurent souvent fragiles, inégalement répartis et parfois contre-productifs.

Dans ce contexte, la notion même de développement durable, définie comme la recherche d'un équilibre entre progrès économique, justice sociale et préservation environnementale, mérite d'être réinterrogée à la lumière des réalités du terrain. Comment peut-on articuler les impératifs du développement durable avec les situations de crise chronique ? Et surtout, comment inscrire ce développement dans une perspective éthique capable de respecter la dignité des populations, leur autonomie et leurs droits fondamentaux ?

La problématique centrale de cet article est de comprendre pourquoi les projets de développement durable échouent fréquemment à répondre aux besoins profonds des populations sahéniennes, et comment une approche philosophique et éthique pourrait offrir des pistes pour les rendre plus justes, plus efficaces et plus enracinés dans les contextes locaux. L'hypothèse défendue est que la réussite de ces initiatives dépend moins de leur dimension technique ou financière que de leur capacité à s'ancrer dans des principes éthiques solides, en particulier ceux qui valorisent l'autonomie, la justice sociale, la reconnaissance des acteurs locaux et la responsabilité à long terme.

L'objectif de cette recherche est double : d'une part, identifier les blocages structurels et les tensions éthiques qui traversent les pratiques actuelles du développement durable dans les pays sahéniens étudiés ; d'autre part, proposer une lecture philosophique susceptible de contribuer à une refondation éthique des politiques et des stratégies de développement dans cette région.

Le cadre théorique mobilise les apports de penseurs tels que Kant, Rawls, Sen, Honneth, Jonas et Aristote, pour interroger les tensions entre dignité humaine, justice distributive, liberté réelle, responsabilité intergénérationnelle et reconnaissance sociale.

L'approche méthodologique de cette recherche repose sur une articulation rigoureuse entre analyse documentaire et enquête de terrain. D'une part, l'analyse documentaire s'est appuyée sur un corpus varié de sources normatives et scientifiques, incluant des rapports d'institutions internationales (Banque mondiale, FMI, ODD), des articles académiques, des ouvrages spécialisés et des bases de données portant sur la région sahénienne. D'autre part, des investigations de terrain ont été menées entre 2023 et 2024 dans plusieurs localités du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Tchad. Ces enquêtes qualitatives ont mobilisé des observations directes et des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs communautaires, de responsables institutionnels et de bénéficiaires de projets. Cette double démarche vise à confronter les cadres théoriques aux expériences concrètes, en intégrant les perceptions locales, les pratiques sociales et les tensions éthiques qui traversent les initiatives de développement. Elle permet ainsi de faire émerger des perspectives transformatrices, ancrées dans les réalités culturelles, sociales et économiques propres aux contextes sahéniens.

L'article commence d'abord par une analyse du contexte sahéni, à partir des cas du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Tchad, pour mettre en lumière les principaux blocages structurels au développement durable. Ensuite, il se poursuit par une réflexion sur les fondements éthiques du développement, en mobilisant les concepts de justice, de responsabilité, de dignité et de solidarité. Sur cette base, une lecture critique des pratiques actuelles permet de dégager les contradictions observées entre les principes affichés et les réalités du terrain. Enfin, la contribution propose des pistes concrètes de transformation, en insistant sur l'importance d'une gouvernance



inclusive, d'une répartition équitable des ressources et d'une participation active des communautés locales à leur propre devenir.

1. Contexte et Défis du Développement Durable au Sahel

À la croisée du Sahara et des savanes africaines, le Sahel constitue aujourd'hui un épice de tensions multiples, où convergent les urgences écologiques, les fragilités économiques et les attentes sociales. Confrontée à des conditions climatiques extrêmes, à une croissance démographique rapide, à une pauvreté endémique et à une instabilité politique persistante, la région est prise dans un enchevêtrement de crises : dégradation des écosystèmes, insécurité alimentaire, conflits armés et profondes inégalités sociales.

Selon l'indice ND-GAIN, qui mesure la vulnérabilité d'un pays face au changement climatique et sa capacité à y répondre, tous les pays du Sahel figurent parmi les 20 % les plus vulnérables et les moins préparés. Le Niger, le Tchad et le Mali font même partie des dix pays les plus exposés au monde, ce qui souligne l'ampleur des menaces pesant sur la région (Alliance Sahel, 2019, p. 47).

Dans ce contexte, envisager un développement durable sans tenir compte de ces réalités spécifiques reviendrait à ignorer les obstacles systémiques qui entravent l'accès à une prospérité équitable et résiliente. Pourtant, le Sahel n'est pas un bloc homogène. Les contextes nationaux divergent, tant du point de vue des structures étatiques que des dynamiques sociales et économiques.

C'est pourquoi cette analyse portera une attention particulière à quatre pays – le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad – qui, bien qu'affrontant des défis similaires, présentent des caractéristiques propres. Leur étude conjointe permettra de mieux cerner les spécificités locales et de formuler des propositions pertinentes pour une mise en œuvre éthique et contextualisée du développement durable dans cette partie du continent.

1.1. Réalités structurelles du Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad

Situés au cœur du Sahel, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad partagent de profondes vulnérabilités structurelles, tant sur les plans climatique, socio-économique que politique. Ces pays sont soumis à une aridité extrême, avec des précipitations irrégulières affectant directement l'agriculture pluviale et l'élevage, qui constituent pourtant les principales sources de subsistance pour environ 70 % de la population. La désertification, amplifiée par les sécheresses récurrentes, a un impact direct sur la sécurité alimentaire, aggravant une pauvreté déjà chronique. Le Fonds Monétaire International souligne à cet égard que « les pays du Sahel sont confrontés à une multitude de difficultés compliquant leur développement, notamment le changement climatique et l'accumulation de chocs économiques » (FMI, 16 novembre 2023).

Sur le plan socio-économique, ces États figurent parmi les plus pauvres au monde, avec des indices de développement humain parmi les plus bas. La malnutrition, l'analphabétisme et la mortalité infantile y demeurent à des niveaux préoccupants, symptôme de l'insuffisance des infrastructures de base, notamment en matière d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable. Un rapport de SOS Sahel indique que « les insuffisances en matière d'éducation et de santé sont alarmantes » (SOS Sahel, 2020). À cela s'ajoutent des inégalités sociales profondes, exacerbées par des systèmes

de gouvernance fragiles et des discriminations structurelles, notamment d'ordre ethnique et de genre, qui freinent la cohésion sociale et le développement inclusif. Face à ces réalités, la nécessité d'adopter une approche intégrée du développement durable s'impose. Des initiatives telles que la Grande Muraille Verte témoignent de la volonté de mettre en place des réponses régionales concertées. Ce projet panafricain constitue « un engagement commun des États sahélo-sahariens pour restaurer les terres dégradées et améliorer les conditions de vie des populations » (Rapport, juillet 2017). Cependant, ces efforts ne peuvent porter leurs fruits sans une prise en compte des spécificités nationales et une mobilisation effective des acteurs locaux.

1.2. Enjeux politiques et sécuritaires : une instabilité persistante

Les quatre pays étudiés sont confrontés à une insécurité grandissante qui compromet toute perspective de développement durable. Le Burkina Faso et le Mali sont particulièrement touchés par les violences liées aux insurrections djihadistes, qui ont déstabilisé de vastes régions et affaibli le contrôle des États. Le Niger, bien que relativement plus stable, subit lui aussi des incursions violentes à ses frontières avec le Mali et le Nigeria, notamment de la part de groupes comme Boko Haram ou l'État islamique dans le Grand Sahara. Quant au Tchad, s'il bénéficie d'une stabilité institutionnelle relative, il reste exposé à des conflits transfrontaliers et à des rébellions internes.

Selon l'Indice mondial du terrorisme de 2024, « le Burkina Faso, le Mali et le Niger font partie des 10 pays les plus touchés par le terrorisme dans le monde » (FMI, rapport septembre 2024). Les conséquences humaines et économiques sont considérables : destruction des infrastructures, paralysie des activités économiques, entrave à l'accès aux services sociaux de base. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime que « plus de 3 millions de personnes ont fui les violences au Burkina Faso, au Mali et au Niger » (FMI, rapport novembre 2023). Ces déplacements massifs accentuent la précarité et rendent les populations dépendantes d'une aide humanitaire souvent insuffisante et temporaire.

Cette spirale de violence et de vulnérabilité engendre un cercle vicieux où insécurité, pauvreté et dégradation de l'environnement se renforcent mutuellement. Comme le soulignait Mahamadou Issoufou, ancien président du Niger, « la pauvreté et le changement climatique sont les causes de l'instabilité politique » (ONU, novembre 2018), mettant en lumière les liens profonds entre les crises économiques, environnementales et sécuritaires.

À cela s'ajoute une instabilité politique marquée par la résurgence des coups d'État militaires. Entre 2020 et 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont connu des renversements successifs de leurs gouvernements civils, traduisant une perte de confiance envers les institutions démocratiques. Ces changements, bien qu'interprétés comme des tentatives de réponse aux échecs sécuritaires, fragilisent davantage l'État de droit, retardent les transitions démocratiques et compromettent les efforts de développement à long terme.

Ainsi, la prise en compte des enjeux sécuritaires ne saurait se limiter à une réponse militaire. Elle exige une approche systémique, associant gouvernance inclusive, développement local, justice sociale et protection de l'environnement, seule voie possible vers un développement durable résilient et porteur de paix.



1.3. Crises interconnectées et limites structurelles du développement durable au Sahel

Dans les pays sahéliens étudiés, le développement durable se heurte à une convergence de crises sécuritaires, humanitaires, sociales et environnementales, rendant toute approche sectorielle isolée inopérante. Cette imbrication des vulnérabilités met en évidence les limites d'un modèle de développement encore trop souvent conçu sur des bases techniques ou économiques, sans réelle prise en compte de la complexité du contexte local. Comme le souligne le pape François, (2015, p. 20), dans *Laudato Si'*, « tout est lié » appelant à une vision intégrée des défis contemporains. Les effets combinés des conflits armés, des déplacements de populations et du changement climatique ont profondément désorganisé les systèmes de production, notamment agricoles, compromettant l'accès aux besoins essentiels. Au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad, les attaques ciblant agriculteurs et éleveurs ont entraîné une baisse critique des rendements, accentuant l'insécurité alimentaire dans des régions déjà fragiles. Plus de 3 millions de personnes ont été déplacées dans ces trois pays (FMI, 2023), et selon le CICR, plus de 60 % d'entre elles ont perdu leurs moyens de subsistance (CICR, 2022, p. 14).

À cette dégradation des conditions de vie s'ajoutent les impacts du réchauffement climatique. Les températures augmentent au Sahel 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale (Banque mondiale, 2023), aggravant la pénurie d'eau et menaçant durablement les terres cultivables. Des initiatives comme la Grande Muraille Verte témoignent d'une volonté de restauration écologique, mais leurs résultats restent inégaux.

Par ailleurs, les inégalités structurelles freinent toute dynamique de transformation durable. L'accès différencié aux ressources, aux services sociaux de base et aux opportunités économiques est aggravé par des discriminations systémiques – notamment ethniques et de genre – et par une gouvernance souvent inefficace ou corrompue. Au Tchad, les revenus issus des ressources naturelles profitent principalement à une minorité, alors que plus de 42 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (PNUD, 2023). Oxfam (2019) note que « les inégalités criantes dans tous les domaines alimentent un sentiment d'injustice qui fragilise davantage la cohésion sociale ».

Face à ces déséquilibres, il devient évident que les modèles de développement durable doivent dépasser une logique descendante ou universaliste pour être réinscrits dans les réalités locales. Comme l'indique A. Sen, (1999, p. 36), « le développement doit être jugé par l'élargissement des libertés réelles dont jouissent les individus ». Cela suppose non seulement des politiques adaptées, mais aussi un renversement de perspective, en plaçant la dignité, l'autonomie et la sécurité humaine au cœur des stratégies.

C'est dans cet esprit qu'une observation de terrain menée dans les quatre pays ciblés a permis d'identifier un certain nombre de pratiques concrètes mises en œuvre, tout en mettant en lumière leurs limites éthiques et structurelles. Ces éléments font l'objet du point suivant, qui examine comment ces initiatives – parfois exemplaires, souvent fragiles – révèlent les tensions entre les principes du développement durable et leur application réelle dans des contextes de grande vulnérabilité.

1.4. Pratiques observées et défis éthiques émergents

Les pratiques observées en matière de développement durable au Sahel, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad, dessinent un paysage complexe où diversité des approches et bonnes intentions côtoient des limites persistantes d'ordre éthique, social et institutionnel. Portés tour à tour par les États, les ONG internationales ou locales et des acteurs communautaires, les grands dispositifs – tels que les projets d'irrigation, les actions de résilience climatique ou encore l'aide humanitaire multiforme – visent à répondre à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à l'urgence environnementale qui frappent la région.

Cependant, les enseignements tirés des enquêtes de terrain menées entre 2023 et 2024 révèlent une sérieuse dissonance entre l'arsenal d'initiatives déployées et leur retentissement réel sur la vie des populations. D'un côté, l'action des bailleurs reste largement axée sur la distribution d'aide alimentaire et financière, qu'il s'agisse d'appuis ponctuels lors des périodes de soudure ou de réponses à des urgences provoquées par des crises sécuritaires ou climatiques. Dans le nord et le centre du Mali comme dans plusieurs régions du Burkina Faso, plus de 65 % des ménages ruraux interrogés lors des enquêtes de terrain menées par T. Samaké (2023-2024) déclarent dépendre d'une intervention humanitaire internationale, soit par absence de ressources locales pérennes, soit en raison de l'instabilité et des risques sécuritaires. Cependant, l'intégration de modules de formation professionnelle, d'accompagnement agroécologique ou de renforcement de capacités dans les projets reste très faible : selon le Rapport d'enquête 2023-2024 de T. Samaké, à peine 17,6 % des projets observés dans vingt localités réparties entre le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad intégraient des actions de formation ou de transfert de compétences permettant une autonomisation durable des bénéficiaires. La conséquence directe est une grande difficulté à pérenniser les nouvelles pratiques introduites ou à faire émerger une dynamique locale autonome après le retrait du soutien extérieur : selon ces mêmes enquêtes, seule une minorité de villages – moins de 25 % – parvient à poursuivre durablement les innovations introduites après la fin du soutien extérieur, la grande majorité abandonnant progressivement les nouvelles pratiques au bout de quelques mois.

Parallèlement, la notion de participation communautaire, souvent affichée comme condition de réussite, souffre d'une mise en œuvre concrète insuffisante. Dans bien des contextes, l'implication des habitants reste limitée à des consultations préalables ou à des remontées d'information, sans déboucher sur un véritable pouvoir de décision dans la définition ou la gestion des projets. À Makolodi (Niger), 42 % des personnes interrogées disent n'avoir eu aucun rôle effectif dans le processus ; au Burkina Faso, les taux d'abandon de projets peuvent monter à 35 % une année après la fin du financement, faute d'appropriation réelle et de relais structurels ancrés localement. Les connaissances endogènes, cruciales pour l'adaptation des actions aux réalités climatiques et sociales, ne sont que faiblement mobilisées, privant les initiatives d'une efficacité durable et d'un enracinement culturel indispensable.

Au chapitre de l'équité, l'allocation des ressources pose de sérieux problèmes d'inclusion des membres les plus vulnérables des sociétés sahéniennes. Des analyses menées à Dori (Burkina Faso) et Kayes (Mali) démontrent que moins de 20 % des bénéficiaires directs sont des femmes ou des jeunes, alors que ces groupes constituent



jusqu'à 70 % de la population active en milieu rural. Ce déséquilibre se retrouve dans les dispositifs d'accès au crédit ou à l'irrigation, alimentant frustrations et tensions, comme l'indique le ressentiment exprimé par 54 % des femmes interrogées à Ségou (Mali) quant à la pertinence des priorités retenues par les projets. Les minorités ethniques sont par ailleurs particulièrement exposées à l'exclusion ou à la répartition inéquitable des apports, renforçant le sentiment d'injustice et la fragilité de la cohésion sociale.

L'ensemble de ces dynamiques s'effectue dans un environnement institutionnel caractérisé par la faiblesse des structures publiques, les carences de la gouvernance locale et la récurrence des pratiques de mauvaise gestion. Les opérations d'audit et de suivi font ressortir des lacunes notables : au Tchad, 38 % des ressources allouées à certains programmes publics ne sont pas tracées jusqu'aux bénéficiaires finaux ; à Kayes (Mali), six personnes sur dix doutent de la bonne utilisation des fonds alloués au développement. Les dispositifs de suivi participatif ne concernent qu'un projet sur dix à Maradi en 2024, accentuant la défiance généralisée à l'égard des institutions comme des partenaires internationaux.

En définitive, l'analyse des pratiques de développement durable dans le Sahel met en évidence une exigence forte : sortir de la logique de substitution et d'assistance, pour privilégier la capacitation, l'apprentissage collectif, et la participation effective des populations. L'avenir de la durabilité dans la région passe nécessairement par l'intégration systématique des groupes vulnérables, l'évaluation transparente des démarches et l'appropriation réelle des actions par les communautés elles-mêmes. Ces constats empiriques posent, d'un point de vue éthique, la question du sens, des finalités et des principes qui doivent désormais guider le développement durable au Sahel. C'est précisément, ce questionnement philosophique et normatif, situé à l'intersection de la justice, de la responsabilité et de la dignité, invite à repenser en profondeur les finalités et les méthodes du développement durable au Sahel

2. Perspectives philosophiques et éthiques sur le développement durable au Sahel

Face à la complexité des crises que traverse le Sahel, il devient indispensable de dépasser les approches purement techniques ou sectorielles du développement durable. Si ce dernier est généralement abordé à partir de ses trois piliers – économique, social et environnemental –, la situation de cette région montre que ces dimensions ne sauraient être dissociées des principes éthiques qui orientent les choix politiques et sociaux. Comme le rappelle le pape François, (2015, p. 111), « il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale ».

Dans un contexte marqué par des conflits, des inégalités structurelles et une forte dégradation des écosystèmes, la philosophie offre des outils conceptuels pour penser autrement le développement : **justice, responsabilité, dignité humaine, solidarité intergénérationnelle**. Ces notions permettent de repenser les modèles actuels à la lumière des valeurs fondamentales qui devraient guider l'action publique. En interrogeant les finalités du développement, l'éthique invite à recentrer les stratégies sur la protection des plus vulnérables, la reconnaissance des droits humains, et le respect des équilibres écologiques.

Ainsi, les fondements éthiques du développement durable doivent être réinterrogés à l'aune des défis spécifiques du Sahel. Les concepts de justice sociale et environnementale, de responsabilité collective, de dignité humaine et de solidarité intergénérationnelle offrent des repères essentiels pour repenser les finalités de l'action publique. En s'appuyant sur ces perspectives philosophiques, il devient possible de réorienter les pratiques actuelles vers un développement véritablement équitable, respectueux des droits fondamentaux et ancré dans les réalités culturelles et sociales des populations sahéliennes.

2.1. Justice intergénérationnelle et responsabilité morale

Le concept de développement durable repose sur des fondements philosophiques qui articulent le souci du présent et la responsabilité envers l'avenir. Il ne s'agit pas simplement de concilier croissance économique et préservation écologique, mais de garantir un équilibre éthique entre les besoins des générations présentes et les droits des générations futures. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) le définit comme un modèle de développement qui « vise à améliorer le bien-être humain tout en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles dont dépendent les générations présentes et futures ».

Cette vision est approfondie par les travaux d'Amartya Sen, pour qui le développement durable doit être jugé à partir de l'élargissement des libertés réelles dont jouissent les individus. Il ne suffit pas de préserver les ressources naturelles : encore faut-il garantir aux populations actuelles les conditions d'une vie digne, faite de choix, de sécurité et de participation. Cette approche des capacités réoriente le développement vers l'autonomie humaine et la justice sociale, tout en ancrant la durabilité dans une exigence de liberté partagée.

Dans cette même perspective, H. Jonas, (Jonas, 1979, p. 40), dans *Le Principe Responsabilité* (1979), appelle à une éthique du futur adaptée aux transformations technologiques et à l'impact massif de l'homme sur la biosphère. Il propose une maxime fondamentale :

« Agis de façon à ce que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre ».

Cette responsabilité éthique à long terme trouve une résonance particulière dans le contexte du Sahel, où les ressources vitales – terre, eau, végétation – sont soumises à une pression intense. Les sociétés sahéliennes, majoritairement rurales et agropastorales, voient leur survie menacée par la désertification, la dégradation des sols, et les effets aggravés du changement climatique. Les décisions prises aujourd'hui ont des conséquences immédiates, mais aussi durables sur les conditions de vie des générations à venir.

Dans cette région, la justice intergénérationnelle n'est donc pas un principe abstrait : elle engage des choix politiques, économiques et sociaux décisifs. Préserver les équilibres écologiques, garantir l'accès équitable aux ressources naturelles, et anticiper les crises environnementales deviennent des impératifs pour protéger l'avenir. Une telle approche oblige à dépasser une vision utilitariste ou technocratique du développement pour la recentrer sur la protection de la vie, la dignité humaine, et la soutenabilité des conditions d'existence.



En intégrant ces perspectives philosophiques dans la réflexion sur le développement durable, il devient possible d'élaborer des stratégies plus justes, respectueuses à la fois des droits des générations futures et des libertés fondamentales des communautés présentes. Cette double exigence fonde une éthique de la durabilité ancrée dans la responsabilité morale, la solidarité temporelle, et le respect des limites naturelles.

2.2. *Justice environnementale et équité sociale*

Dans la perspective d'un développement durable éthique, la justice ne peut être pensée uniquement dans ses dimensions économiques. Elle doit également être environnementale, c'est-à-dire garantir à tous un accès équitable aux ressources naturelles, et protéger les plus vulnérables contre les effets disproportionnés des dégradations écologiques. Cette exigence est particulièrement cruciale dans le Sahel, où les crises environnementales – désertification, insécurité hydrique, perte de fertilité des sols – frappent d'abord les populations rurales marginalisées, notamment les femmes, les enfants, et les groupes ethniques périphériques.

Comme le souligne J. Rawls (1971, p. 60), dans *Théorie de la justice*, « les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun ». Appliqué à l'environnement, ce principe implique que les externalités négatives – pollution, épuisement des sols, accaparement des terres – ne doivent pas être supportées par les plus défavorisés, sous peine d'aggraver les injustices structurelles déjà existantes.

La justice environnementale appelle donc à une redistribution éthique des ressources, mais aussi à une reconnaissance politique des groupes traditionnellement exclus des décisions touchant leur cadre de vie. Dans les pays sahéliens, ces inégalités sont renforcées par des systèmes de gouvernance fragiles, peu transparents, et souvent éloignés des réalités locales. V. Shiva, philosophe et militante écologiste indienne, souligne que les communautés les plus exposées aux effets de la dégradation environnementale sont précisément celles dont la survie dépend étroitement des ressources naturelles.

La dimension éthique se double donc ici d'une dimension sociale, où les atteintes à l'environnement se conjuguent à des formes d'exclusion, de pauvreté et de vulnérabilité croisée. Cela rejoint l'analyse de H. Jonas, (Jonas, 1979, p. 89), qui rappelle que :

« Nous n'avons pas le droit d'hypothéquer l'existence des générations futures à cause de notre simple laisser-aller ». Cette injonction s'applique aussi à ceux dont l'existence présente est déjà menacée par des systèmes productifs destructeurs ou des politiques inégalitaires.

Face à ces constats, la justice environnementale invite à penser des formes de développement plus inclusives, qui assurent non seulement la préservation des écosystèmes, mais aussi l'autonomisation des communautés, en leur donnant les moyens de gérer durablement leurs ressources. Il s'agit de renforcer les capacités locales, de promouvoir la participation des plus marginalisés aux décisions, et d'intégrer les savoirs traditionnels dans les stratégies d'adaptation.

Enfin, comme l'exprime B. Nieme (2016, p. 12-13), dans une formule saisissante : « Quels sont les choix à faire pour ne pas mettre en péril la nature, le futur de l'humain

et de l'humanité ? Quelle terre laisserons-nous à nos enfants, et quels enfants laisserons-nous à la terre ? ».

Ces interrogations rappellent que l'enjeu du développement durable n'est pas seulement technique ou économique : il est éthique, dans le sens le plus profond du terme.

2.3. *La dignité humaine au cœur du développement durable*

Le concept de dignité humaine constitue un fondement éthique central du développement durable. Dans la tradition philosophique, notamment chez E. Kant, la dignité est inaliénable : chaque être humain doit être considéré comme une fin en soi, jamais comme un simple moyen d'action politique ou économique. Cette exigence se traduit par l'obligation de construire des institutions et des politiques qui respectent les droits fondamentaux de chacun, tout en favorisant la justice sociale. J. Rawls, dans *Théorie de la justice* (1971), précise que la coopération sociale doit reposer sur une répartition équitable des bénéfices et des charges.

Dans le contexte sahélien, marqué par des conflits armés, l'insécurité alimentaire et la fragilité des États, cette dignité est profondément mise à mal. Des millions de personnes déplacées ou exposées à la violence perdent l'accès à leurs droits fondamentaux : sécurité, logement, soins, éducation. L'ODD 16, qui appelle à des institutions justes et efficaces, ne peut être atteint sans une volonté politique de protéger la dignité des plus vulnérables.

La crise alimentaire, conséquence des sécheresses, conflits et déstabilisation des systèmes agricoles, représente une autre atteinte majeure à la dignité humaine. Or, la faim ne relève pas seulement d'un manque de nourriture, mais d'une privation de droits. Le développement durable doit donc être envisagé comme un impératif moral visant à garantir non seulement la survie, mais aussi l'autonomie des populations : permettre à chacun de reconstruire ses moyens de subsistance, dans le respect de sa liberté et de sa capacité d'action.

Cette dimension rejoint la notion de dignité légale, qui suppose l'accès égal à la justice, la reconnaissance des droits fondamentaux, et l'égalité devant la loi. Dans les pays du Sahel, les systèmes juridiques sont souvent minés par la corruption et l'inefficacité, ce qui empêche les citoyens – en particulier les femmes, les minorités et les déplacés – d'exercer leurs droits. Une gouvernance éthique doit donc garantir l'égalité juridique comme socle de la dignité humaine.

Aristote, (Livre I, p. 109), dans *Éthique à Nicomaque*, affirmait que « le bien humain réside dans une activité conforme à la vertu ». Ainsi, un développement véritable ne saurait être réduit à la croissance matérielle : il implique des institutions justes, des conditions de vie dignes, et le respect des libertés individuelles. Cette conception est reprise par A. Sen, (1999, p. 3), pour qui le développement est avant tout un élargissement des libertés réelles dont jouissent les individus. Il ne suffit pas de fournir des ressources : encore faut-il garantir à chacun les capacités nécessaires pour choisir la vie qu'il souhaite mener.

Dans cette perspective, un développement durable éthique au Sahel appelle une transformation structurelle profonde, fondée sur la centralité de la dignité humaine. Il s'agit de bâtir des sociétés plus justes, où chaque personne peut pleinement exercer ses droits, participer activement au bien commun et envisager l'avenir avec confiance et



liberté. Comme l'affirme le pape François, (2015, p.118), « pour parler d'un authentique développement, il faut s'assurer qu'une amélioration intégrale dans la qualité de vie humaine se réalise ; et cela implique d'analyser l'espace où vivent les personnes. Le cadre qui nous entoure influe sur notre manière de voir la vie, de sentir et d'agir ».

En intégrant la dignité humaine au cœur des politiques de développement durable, il devient évident que les réponses aux crises du Sahel ne peuvent être uniquement locales ou techniques. La vulnérabilité des populations sahéniennes face aux chocs climatiques, économiques et sécuritaires révèle l'ampleur d'une injustice structurelle qui dépasse les frontières. Dès lors, la reconnaissance de cette dignité appelle une responsabilité partagée à l'échelle internationale.

C'est dans cette continuité que s'inscrit la nécessité d'une responsabilité collective, portée par une solidarité mondiale fondée non seulement sur la compassion, mais sur une exigence éthique : celle de réparer, soutenir et coopérer. Car les défis auxquels le Sahel est confronté interpellent l'ensemble de l'humanité, tant par leur origine que par leurs conséquences.

2.4. Responsabilité collective et solidarité internationale

Dans un monde globalisé, les défis environnementaux, sociaux et économiques dépassent les frontières nationales. Le concept de responsabilité collective, tel que formulé par U. Beck, (1986), dans *La société du risque*, rappelle que face à des crises systémiques comme le changement climatique, aucune société ne peut prétendre s'en sortir seule. Il s'agit d'un impératif éthique : coopérer, partager les ressources, et assumer les responsabilités historiques dans la dégradation de notre planète.

Le Sahel, bien que faiblement contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, subit de manière disproportionnée les effets du réchauffement climatique, de l'épuisement des terres et de l'insécurité hydrique. Dans ce contexte, la solidarité internationale ne relève pas d'un choix moral accessoire, mais d'un devoir de justice. Al Gore, dans *Une vérité qui dérange* (2006), rappelle que les pays du Nord, historiquement responsables d'une grande partie de la pollution globale, ont une obligation éthique d'appuyer les pays du Sud les plus touchés.

Cette idée est reprise dans le *Rapport Brundtland* (1987), qui rappelle l'unicité de notre biosphère et la nécessité de repenser collectivement nos modes de vie. Le principe de responsabilités communes mais différenciées, adopté lors du Sommet de la Terre à Rio (1992), reconnaît que si tous les États doivent s'engager dans la transition écologique, les pays industrialisés doivent assumer une part plus grande de l'effort, notamment par des transferts financiers, technologiques, et un appui politique constant aux régions vulnérables comme le Sahel.

Mais cette solidarité ne peut être authentique que si elle place l'humain au cœur de ses préoccupations. Les populations sahéniennes ne doivent pas être perçues comme des victimes passives, mais comme des sujets de droits et des partenaires de transformation. Toute aide au développement doit respecter la dignité des bénéficiaires et renforcer leur capacité d'action, conformément aux principes de justice évoqués plus haut.

Enfin, cette responsabilité globale est indissociable des valeurs de justice environnementale, de dignité humaine, et de gouvernance éthique. C'est à cette convergence que doit répondre le développement durable : une transformation

collective et solidaire, au service d'une planète habitable pour tous, aujourd'hui et demain.

3. Vers une approche éthique et contextuelle du développement durable au Sahel

Les défis auxquels le Sahel est confronté – insécurité, pauvreté chronique, inégalités structurelles, pressions environnementales – appellent une transformation profonde des pratiques actuelles de développement. Comme l'ont montré les constats précédents, les stratégies technocratiques ou importées peinent à produire des effets durables dans une région où les crises sont multiples et interdépendantes. Une approche centrée sur l'humain, ancrée dans les réalités locales et éclairée par une éthique du développement, s'avère dès lors indispensable.

Ce point de l'analyse propose de repenser le développement durable au Sahel à partir d'une double exigence : d'une part, celle de prendre en compte les dynamiques socio-culturelles, les aspirations des communautés, et les savoirs endogènes souvent négligés ; d'autre part, celle d'intégrer des principes éthiques fondamentaux – justice, responsabilité, dignité, solidarité – pour garantir que les actions de développement soient non seulement efficaces, mais aussi équitables et légitimes.

Il s'agit ainsi d'articuler les objectifs universels du développement durable (ODD) à une lecture contextualisée des besoins et des priorités sahéniennes, en reconnaissant les limites des approches descendantes et la nécessité de réformer en profondeur les modalités d'intervention. Les observations issues du terrain montrent que les initiatives les plus pertinentes sont celles qui renforcent les capacités locales, encouragent la participation active des populations, et s'inscrivent dans une vision à long terme, fondée sur la responsabilité partagée.

3.1. Intégration des perspectives locales et participation communautaire

Pour qu'un développement durable soit véritablement adapté au contexte sahélien, il est essentiel d'ancrer les projets dans les réalités locales et de garantir la participation active des communautés à toutes les étapes du processus. Cette démarche, à la fois éthique et stratégique, permet d'élaborer des solutions pertinentes, culturellement enracinées et plus susceptibles d'être pérennisées par les populations concernées.

La participation des communautés ne peut se limiter à une simple consultation. Elle suppose un engagement réel dans la définition des priorités, la mise en œuvre des projets et l'évaluation des résultats. En ce sens, le principe philosophique de l'autonomie prend tout son sens : il affirme le droit pour chaque individu et chaque groupe de participer à la construction de son avenir. Dans les contextes sahéniens, marqués par des dynamiques historiques d'exclusion et de marginalisation, cette reconnaissance constitue un impératif de justice.

Reconnaître la valeur des savoirs endogènes est une autre dimension essentielle. Loin d'être de simples pratiques « traditionnelles », les connaissances locales en matière de gestion des ressources, d'agriculture ou de résilience communautaire constituent des réponses éprouvées aux conditions arides et instables de la région. Techniques de culture en courbes de niveau, puits traditionnels, agroforesterie, ou encore dispositifs de solidarité communautaire sont autant d'exemples qui montrent la pertinence d'une approche intégrée des savoirs.



Cette reconnaissance est aussi un acte de justice symbolique : elle restaure la dignité de communautés souvent considérées comme objets d'aide plutôt qu'acteurs du changement. Elle rejoint l'éthique de la reconnaissance, qui souligne l'importance de valoriser les identités, les pratiques et les voix locales dans la définition des politiques. Par ailleurs, cette approche s'inscrit pleinement dans les objectifs des ODD, notamment l'ODD 16, qui promeut des institutions inclusives et participatives, et l'ODD 11, qui appelle à renforcer la résilience des communautés. En plaçant les populations locales au cœur des dynamiques de développement, on renforce non seulement l'efficacité des projets, mais aussi leur légitimité sociale et politique. En définitive, l'intégration des perspectives locales et la participation communautaire ne doivent plus être considérées comme des options, mais comme des conditions incontournables de toute stratégie de développement durable. C'est en prenant appui sur les savoirs, les aspirations et les capacités des populations sahéniennes que l'on pourra bâtir un avenir plus juste, plus résilient et plus durable pour la région.

3.2. Renforcement de la gouvernance et de la transparence

Dans le contexte sahéni, la fragilité des institutions publiques et la persistance de pratiques de corruption constituent des entraves majeures à la réussite des politiques de développement durable. Ces faiblesses compromettent non seulement l'efficacité des projets mis en œuvre, mais sapent également la confiance des populations envers les gouvernements et les partenaires internationaux. Dès lors, promouvoir une gouvernance éthique et transparente devient une priorité.

Une gouvernance renforcée suppose la mise en place de mécanismes clairs de redevabilité et de suivi indépendant, capables de contrôler l'utilisation des ressources à toutes les étapes d'un projet : de la conception à l'évaluation finale. Ces dispositifs doivent permettre d'assurer que les fonds sont alloués selon des critères justes, en cohérence avec les besoins identifiés localement, et qu'ils atteignent effectivement les bénéficiaires visés.

Au niveau local, le renforcement de structures participatives – comités villageois, conseils de développement communautaire, groupes de suivi citoyen – joue un rôle fondamental. Lorsqu'ils sont réellement inclusifs et représentatifs, ces organes peuvent garantir une gestion plus équitable des ressources, accroître la transparence des décisions et faciliter la participation active des citoyens, y compris des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés.

Cette exigence de gouvernance s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 16, qui promeut des institutions efficaces, transparentes et inclusives, et l'ODD 17, qui met l'accent sur les partenariats pour le développement. La coopération entre institutions publiques, acteurs de la société civile et partenaires techniques et financiers doit se construire sur des bases de confiance mutuelle, de responsabilité partagée et d'alignement sur les priorités locales.

Ainsi, une gouvernance renforcée et une gestion transparente ne sont pas de simples outils techniques, mais les conditions éthiques fondamentales pour restaurer la légitimité des actions de développement. Elles permettent de bâtir un climat de confiance durable entre les institutions et les populations, tout en assurant que les politiques publiques servent effectivement le bien commun.

3.3. Priorisation de la justice sociale et de la lutte contre les inégalités

Un développement durable véritablement éthique ne peut ignorer les profondes inégalités qui minent les sociétés sahéliennes. Femmes, enfants, minorités ethniques et populations rurales marginalisées sont souvent exclus des dynamiques de développement, tant sur le plan de l'accès aux ressources que dans leur participation aux processus décisionnels. Ces inégalités structurelles compromettent non seulement la cohésion sociale, mais aussi la durabilité même des politiques de développement.

Placer la justice sociale au cœur des stratégies implique d'agir à plusieurs niveaux. Il s'agit d'abord de garantir un accès équitable à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la protection sociale, en ciblant en priorité les groupes les plus vulnérables. Au Sahel, l'amélioration de la scolarisation des filles, l'autonomisation économique des femmes, et l'inclusion effective des minorités dans la gouvernance locale sont autant de leviers pour réduire les écarts et favoriser un développement plus inclusif.

Cette orientation rejoint l'ODD 10 (Réduction des inégalités) et l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), tout en s'appuyant sur la pensée d'Amartya Sen, qui rappelle que le développement ne peut être évalué uniquement par la croissance économique, mais par l'élargissement réel des libertés individuelles. Dans cette optique, il ne suffit pas de proposer des solutions uniformes : il faut reconnaître la diversité des vulnérabilités et adapter les réponses aux réalités sociales et culturelles locales.

Promouvoir la justice sociale, c'est aussi lutter contre les dynamiques de pouvoir inéquitables qui perpétuent l'exclusion. Cela suppose de mettre en œuvre des politiques de redistribution équitables, de soutenir les initiatives locales portées par les communautés elles-mêmes, et de créer des mécanismes d'écoute et de dialogue permettant une véritable participation des citoyens aux choix qui les concernent.

En définitive, faire de la justice sociale une priorité du développement durable, c'est garantir que chacun ait la possibilité de contribuer à la construction de sociétés plus justes, plus équitables, et plus résilientes. C'est refuser que la pauvreté, le genre ou l'origine ethnique continuent d'être des barrières à l'émancipation humaine. C'est, enfin, reconnaître que la lutte contre les inégalités n'est pas un supplément d'âme, mais une exigence fondamentale pour toute société qui aspire à la paix et à la durabilité.

3.4. Promotion de la résilience économique et écologique

Construire un avenir durable pour le Sahel passe nécessairement par le renforcement de la résilience des communautés, tant sur le plan économique qu'écologique. Dans un contexte marqué par des conditions climatiques extrêmes, des crises alimentaires récurrentes et une forte instabilité socio-politique, cette résilience s'entend comme la capacité à faire face aux chocs, à s'adapter aux changements, et à reconstruire sur des bases plus solides.

L'une des voies essentielles pour y parvenir consiste à diversifier les moyens de subsistance. Si l'agriculture demeure l'activité dominante dans la région, sa dépendance aux aléas climatiques rend les communautés particulièrement vulnérables. Encourager le développement d'activités alternatives – artisanat, transformation agroalimentaire, énergies renouvelables, petites entreprises communautaires – permet non seulement de renforcer l'autonomie économique, mais aussi de réduire la pression sur les ressources naturelles. Ces orientations sont en



cohérence avec les ODD 1 (lutte contre la pauvreté) et 8 (travail décent et croissance économique), qui appellent à une économie inclusive et durable.

En parallèle, la transition vers des pratiques agricoles durables est indispensable. L'introduction de cultures résistantes à la sécheresse, la gestion efficace des eaux (telles que les techniques d'irrigation localisée), ainsi que la restauration des terres dégradées, sont des mesures cruciales pour renforcer la sécurité alimentaire et préserver l'environnement. Ces démarches répondent aux objectifs fixés par les ODD 2 (éradication de la faim) et 13 (lutte contre le changement climatique), tout en valorisant les savoirs endogènes souvent négligés dans les politiques publiques.

Renforcer la résilience écologique implique aussi une gestion intégrée et équitable des ressources naturelles. Dans des contextes où l'eau devient une ressource stratégique et parfois conflictuelle, promouvoir une gouvernance locale inclusive des ressources est fondamental. Cela suppose l'implication active des communautés dans les choix liés à la gestion des sols, des forêts, et des points d'eau, en articulant innovations techniques et pratiques traditionnelles éprouvées.

Enfin, cette résilience n'est pas uniquement une réponse aux urgences ; elle est aussi une posture d'anticipation. Mettre en place des systèmes d'alerte précoce, des stocks alimentaires communautaires, soutenir l'agroécologie et renforcer les solidarités locales sont autant de leviers qui permettent non seulement de survivre aux crises, mais de bâtir un modèle de développement autonome, durable et équitable. C'est cette capacité à articuler l'adaptation, la justice environnementale et la solidarité intergénérationnelle qui donne sens à une résilience porteuse d'espérance.

3.5. Renforcement des capacités locales et autonomisation

Un levier incontournable du développement durable au Sahel réside dans le renforcement des capacités locales et l'autonomisation des communautés. Dans une région confrontée à des vulnérabilités multiples, offrir aux populations les moyens de s'auto-organiser, de développer des compétences et de participer activement aux processus de développement constitue une condition essentielle pour bâtir un avenir plus résilient.

Investir dans l'éducation, la formation professionnelle et le développement des compétences constitue un levier fondamental pour renforcer l'autonomie des communautés sahéniennes face aux défis multiples qu'elles rencontrent. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les ODD 4 (éducation de qualité) et 8 (travail décent et croissance économique), en reconnaissant l'apprentissage tout au long de la vie comme socle de toute transformation durable. À travers des programmes ciblés – alphabétisation fonctionnelle, renforcement des savoir-faire techniques, développement du leadership communautaire – les individus acquièrent les moyens de devenir de véritables acteurs de changement. Il ne s'agit pas seulement de transmettre des compétences, mais de promouvoir un changement de regard sur soi, sur la société et sur l'environnement. Comme le souligne le pape François, (2015, p. 167) « l'éducation sera inefficace, et ses efforts seront vains, si elle n'essaie pas aussi de répandre un nouveau paradigme concernant l'être humain, la vie, la société et la relation avec la nature ».

L'autonomisation ne concerne pas uniquement les savoir-faire techniques ; elle engage aussi une dynamique sociale et politique. Donner aux communautés la capacité de

prendre part aux décisions qui les concernent — que ce soit à travers des instances locales, des plateformes de dialogue ou des mécanismes participatifs — garantit que les projets de développement sont non seulement pertinents mais légitimes. Cela permet de dépasser une logique descendante, souvent inefficace, pour inscrire les initiatives dans une démarche co-construite avec les acteurs du territoire.

Dans cette perspective, l'autonomisation contribue également à limiter la dépendance à l'aide extérieure. En renforçant la confiance des populations en leurs propres ressources — humaines, sociales, culturelles — elle favorise une dynamique de développement autoportée, plus résiliente face aux crises. Cette approche valorise les savoirs endogènes et les réseaux de solidarité, souvent marginalisés, mais qui jouent un rôle essentiel dans la résilience collective.

En somme, renforcer les capacités locales et promouvoir l'autonomisation, c'est faire le pari d'un développement enraciné, juste et durable. C'est aussi reconnaître, en acte, la dignité des personnes et leur droit à construire leur avenir, dans le respect de leurs identités et de leurs aspirations.

Conclusion

Le développement durable au Sahel ne saurait être réduit à une succession de réponses techniques à des crises conjoncturelles. Il exige une réinvention éthique et structurelle, à la mesure des défis systémiques que traversent des pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad : dégradation accélérée des écosystèmes, insécurité chronique, inégalités sociales persistantes et gouvernance fragilisée. Dans cette région, la durabilité ne peut se concevoir sans une transformation en profondeur des logiques actuelles de développement.

Les observations de terrain et l'analyse critique des initiatives en cours révèlent une limite fondamentale des approches dominantes, souvent centrées sur la performance économique ou sur une aide humanitaire non enracinée. Trop souvent, les projets échouent à produire des résultats durables parce qu'ils ignorent les savoirs locaux, les dynamiques communautaires et les aspirations réelles des populations. À l'inverse, une approche éthique et contextuelle permet de concevoir le développement comme un processus fondé sur la justice, la responsabilité collective, la reconnaissance des acteurs locaux et le respect des libertés humaines.

Sur le plan social, cela signifie combattre les inégalités structurelles, promouvoir l'accès à l'éducation, à la santé et à la justice, et assurer l'inclusion des groupes marginalisés dans les décisions qui les concernent. Sur le plan environnemental, il faut engager une transition écologique fondée sur les pratiques endogènes, la régénération des terres, et la résilience face au changement climatique. Sur le plan économique, il est urgent de développer des activités locales viables, de renforcer l'entrepreneuriat communautaire, et de réduire les dépendances externes en misant sur l'autonomisation des populations.

Placer la dignité humaine au cœur du développement, c'est reconnaître à chaque individu le droit de participer activement à la construction de son avenir. C'est aussi agir pour une répartition plus équitable des ressources, renforcer les capacités locales, promouvoir une gouvernance transparente, et bâtir des systèmes sociaux et écologiques plus résilients.



En définitive, construire un avenir viable pour le Sahel, ce n'est pas seulement atteindre des objectifs techniques : c'est redonner sens à l'action collective en inscrivant l'éthique au cœur de chaque décision. Le Sahel n'a pas besoin d'assistance passagère, mais d'un engagement lucide et solidaire : faire de la dignité humaine le socle de toute durabilité, et de l'éthique, la boussole de tout développement.

Références bibliographiques

- BECK Ulrich, 1986, *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 521 p.
- BRUNDTLAND Gro Harlem, 1987, *Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, New York, Nations Unies, 383 p.
- BURBAGE Frank, 2013, *Philosophie du développement durable*, Paris, PUF, 158 p.
- FOURNIER Francine, 2018, *Éthique du développement : Entre éphémère et le durable*, Paris, Éditions Eyrolles, 210 p.
- GORE Al, 2006, *Une vérité qui dérange*, Paris, J.C. Lattès, 416 p.
- JONAS Hans, 1979, *Le Principe Responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éditions du Seuil, 397 p.
- PAPE FRANÇOIS, 2015, *Laudato Si' : Sur la sauvegarde de la maison commune*, Vatican, Libreria Editrice Vaticana, 184 p.
- SEN Amartya, 1999, *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 366 p.
- SHIVA Vandana, 2016, *Qui nourrit réellement l'humanité ?*, Paris, Actes Sud, 304 p.
- TERSIGUEL Philippe & BECKER Charles (dir.), 2021, *Développement durable au Sahel*, Paris, Karthala, 280 p.

. Pour les rapports, articles ou ressources en ligne

- BANQUE MONDIALE, 2023, « Rapport sur le climat et la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne », Washington, Banque mondiale, 112 p. (si le nombre de pages est connu, sinon omettre)
- FMI, 2023, « Le Sahel face aux défis complexes du développement durable », Washington, Fonds Monétaire International, 85 p.
- OXFAM, 2019, « Sahel : Lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement », Oxford, Oxfam International, 56 p.

. Pour les enquêtes et entretiens

SAMAKE Thérèse, 2023-2024, *Rapport d'enquête de terrain sur l'éthique du développement durable au Sahel* (entretiens semi-directifs et observations), Ouahigouya (Burkina Faso), Mopti (Mali), Maradi (Niger), Abéché (Tchad), avril-juillet 2023, 48 p.

SAMAKE Thérèse, 2024, *Enquêtes de terrain sur les pratiques du développement durable au Sahel* (Burkina Faso : Ouahigouya, Dori ; Mali : Mopti, Ségou, Kayes ; Niger : Maradi, Zinder ; Tchad : Abéché, Mongo), février-Juin 2024, 78 p.